



UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

PRISE D'EAU EN MARNE : DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DE L'EAU EN VUE DE LA CONSOMMATION HUMAINE ET INSTAURATION DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIAT SUR LA COMMUNE DE CHÉZY-SUR-MARNE ET DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉ SUR LES COMMUNES DE AZY-SUR-MARNE, CHÂTEAU-THIERRY, CHÉZY-SUR- MARNE, ESSÔMES-SUR-MARNE ET NOGENTEL

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE SOUS-DOSSIER A : DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

PIÈCE 7 : ESTIMATION FINANCIÈRE

	<i>SIÈGE</i>	<i>IMPLANTATION REGIONALE</i>
	6, Rue Grolée 69289 LYON CEDEX 02 Tél. : 04-72-32-56-00 Fax : 04-78-38-37-85 E-mail : cabinet-merlin@cabinet-merlin.fr	46, Rue des Vieilles Vignes 77183 CROISSY BEAUBOURG Téléphone : 01-60-05-11-66 Télécopie : 01-60-05-52-56 E-mail : cm-mlv@cabinet-merlin.fr

	ZI Bois des Lots 10 Allée des Gonsards 26 130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX Téléphone : 04-75-04-78-24
---	---

GRUPE MERLIN/Réf doc : R00009 - ER1 - AUT - ME - 1 - 052

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
C	C.COQ	A.MARTY	03/03/2021	Modifications suite aux remarques de l'ARS
B	C.COQ	A.MARTY	27/01/2021	Modifications suite aux remarques de l'USESA
A	C.COQ	A.MARTY	24/11/2020	Création

SOMMAIRE

1	ESTIMATION FINANCIÈRE DES TRAVAUX	3
1.1	CRÉATION DE LA PRISE D'EAU.....	3
1.2	CRÉATION DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE DE LA PRISE D'EAU.....	3
1.3	CRÉATION DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE DE LA PRISE D'EAU	3
2	INDEMNISATIONS AUX PROPRIÉTAIRES ET AUTRES AYANT DROITS.....	4

Table des tableaux

TABLEAU 1 : COÛTS GLOBAUX DES TRAVAUX.....	3
TABLEAU 2 : ESTIMATION DES COÛTS DES TRAVAUX SUR LE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE.....	3

1 ESTIMATION FINANCIÈRE DES TRAVAUX

1.1 CRÉATION DE LA PRISE D'EAU

Le coût global des travaux a été décomposé comme suit :

TABLEAU 1 : COÛTS GLOBAUX DES TRAVAUX

Poste	Coût
Prise d'eau	738 090 € HT
Canalisation de transfert des eaux brutes	1 252 124 E HT
Usine de traitement	8 164 393 € HT
Coût total travaux € HT	10 154 607 € HT

Le coût des travaux a été de 10 154 607 euros **H.T.**

1.2 CRÉATION DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE DE LA PRISE D'EAU

La parcelle située sur le périmètre de protection immédiate appartient à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USES A). Une convention de servitude a été signée avec VNF.

TABLEAU 2: ESTIMATION DES COÛTS DES TRAVAUX SUR LE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE

Périmètre	DESCRIPTION DES TRAVAUX	MAITRISE D'OUVRAGE	COÛT DES TRAVAUX (€ H.T.)
Périmètre de Protection Immédiate	Convention avec VNF de la parcelle – Élément lié à l'emprise	USES A	39,10€ annuel
Périmètre de Protection Immédiate	Convention avec VNF de la parcelle – Élément lié au volume	USES A	22 469,40 € annuel

1.3 CRÉATION DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE DE LA PRISE D'EAU

Il n'y a eu aucuns travaux sur ce périmètre.

2 INDEMNISATIONS AUX PROPRIÉTAIRES ET AUTRES AYANT DROITS

Les prescriptions réglementaires peuvent amener la collectivité à verser des indemnités aux propriétaires des parcelles grevées de servitudes spécifiques sous réserve que le préjudice causé soit "direct, matériel et certain" (article L13.13 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique).

Aucune indemnisation n'est proposée, par la collectivité, aux propriétaires et autres ayant droits dont les terrains sont situés dans les périmètres de protection.